

*Que
sais-je?*

LE DROIT NUCLÉAIRE

JEAN-MARIE RAINAUD



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| Introduction — La formation historique du droit nucléaire | 3 |
| I. L'émergence du droit : des origines à 1952, 5 — II. L'expansion : le droit comme instrument de lutte économique : de 1953 à 1979, 10 — III. Le déclin du nucléaire : le droit des risques de 1979 à nos jours, 17. | |
| Chapitre I — Un droit composite : le cycle du combustible | 25 |
| I. Un droit non créateur : 1. Un droit d'emprunt, 26 ; 2. Un droit banalisé, 38 — II. Un droit lacunaire : 1. Les lacunes temporelles, 42 ; 2. Les lacunes substantielles, 48. | |
| Chapitre II — Un droit contesté : le commerce nucléaire | 56 |
| I. L'échec de la coopération internationale institutionnelle : 1. Euratom ou le mal de vivre, 57 ; 2. L'AEN ou la <i>capitis diminutio</i> , 62 ; 3. L'AIEA ou le détournement de fonction, 66 ; II. L'échec relationnel : non-prolifération et discrimination : 1. Un droit essentiellement discriminatoire, 76 ; 2. Un droit insuffisamment compensatoire, 82. | |
| Chapitre III — Un droit modèle : l'ébauche du droit des risques majeurs | 89 |
| I. Une nouvelle conception du droit : 1. Droit nucléaire et démocratie, 90 ; 2. Droit nucléaire et communauté internationale, 95 — II. Un droit novateur dans son contenu : 1. Les transversales, 104 ; 2. Les risques majeurs, 112. | |
| Conclusion | 122 |
| Bibliographie | 125 |